

DU COUVENT DES URSULINES A LA CASERNE ROHAN (1642 - 1982)

Loïc MENANTEAU
Joël THIEVIN

"Le dénuement presque total où se trouve le vaste et beau bâtiment, le livrait à une destruction aussi rapide qu'inévitable. Battu de tous côtés, dans sa situation isolée, par les ouragans qui se succèdent avec violence dans les mauvaises saisons, les courants d'air qui s'y engouffraient, ébranlaient dans tout son intérieur, pendant que les pluies et les neiges qui s'y introduisaient également de toutes parts, en pénétraient et altéraient toute la masse." Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce texte ne fut pas écrit en 1992, mais le 16 mai... 1808 par Deschampsneufs, Sous-Directeur des Fortifications. Cependant, il reflète bien la situation de désolation dans laquelle se trouvent depuis plus de dix ans les bâtiments de l'ancien couvent transformé en caserne.

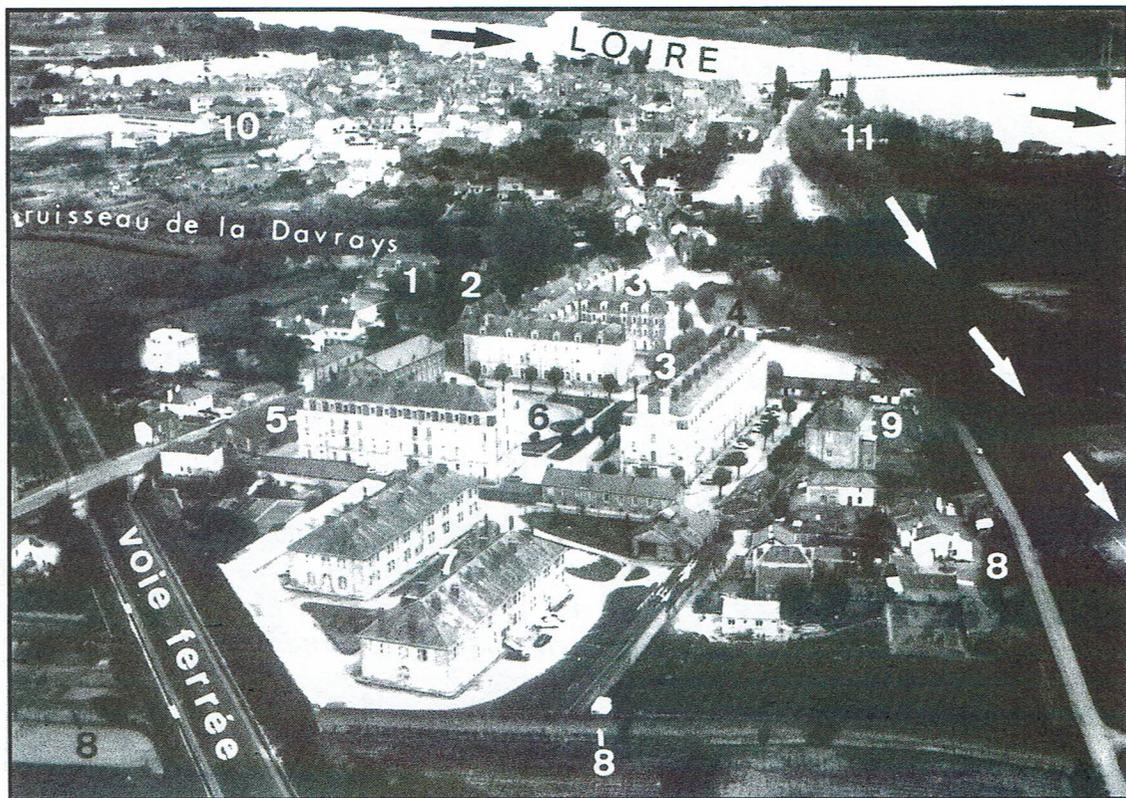
Aucune intervention n'a encore été faite pour enrayer le processus de dégradation auquel est soumis l'un des principaux monuments d'Ancenis et de Saint-Géréon, classé parmi les Monuments Historiques le 13 septembre 1990. De la route, il offre aux visiteurs le triste spectacle de ses multiples carreaux brisés, des trous béants de la toiture de son ancienne chapelle, de ses pierres et de ses sculptures en tuffeau menaçant de s'écrouler.

L'histoire récente de cet édifice, situé dans un espace entièrement clos de murs ou de grilles, et, de ce fait, méconnu de la plupart des habitants, fut mouvementée. Menacé de démolition en 1978 et 1979 pour y reconstruire sur place une caserne moderne, puis sauvegardé et, ensuite, abandonné il y a dix ans, en 1982, par l'escadron de gardes mobiles qui l'occupait, il a été vendu le 15 octobre 1991 au marchand de biens niçois Julien Abécassis lors d'une adjudication à la bougie pour la somme de deux millions de francs. Les tribulations de son histoire ne s'arrêtent pas là, car le nouveau propriétaire l'a remis en vente en juillet 1992 !

Deux siècles après le départ, en 1792, des religieuses de leur couvent de la Davrays, cet article se propose, tout d'abord, de retracer les principaux faits qui ont marqué l'histoire de ce monument et, ensuite, de prouver sa grande valeur architecturale.

SITE DU COUVENT

Le couvent des Ursulines fut élevé au Sud-Ouest de la ville d'Ancenis, mais à l'extérieur de son enceinte. Construit sur un plateau schisteux en partie inondable, il bordait le bras de Loire séparant l'île Mouchet (appelée île du Boys Mouchet en 1666) de la rive droite. Ce bras, qui donnait sur le port d'Ancenis, s'est comblé à la suite de sa fermeture entre 1811 et 1840 par la levée Le Tord. Immédiatement à l'Est du couvent se trouvait l'embouchure du ruisseau de la Davrays dont le franchissement par un petit pont permettait d'accéder à la ville d'Ancenis. C'est ce ruisseau qui a donné son nom au couvent. Son site a été modifié par des remblais (à l'intérieur et à l'extérieur de son enclos) et la construction de la voie de chemin de fer. De nos jours, le site de la caserne Rohan a une superficie de 3,5 ha dont 2,6 ha sur Ancenis et 0,9 ha sur Saint-Géréon.



Vue aérienne de la caserne Rohan (Cliché Garreau, mai 1974)

1, ancienne aumônerie ; 2, chapelle Saint-Joseph ; 3, bâtiments du couvent (XVII - XVIII siècles) ; 4, bâtiment de l'horloge (1875) ; 5, autre bâtiment de la caserne (1878) ; 6, cour d'honneur ; 7, "quartier nègre" ; 8, mur d'enceinte du Renclos (XVIIe siècle) ; 9, bâtiment des officiers ; 10, emplacement du couvent des Cordeliers ; 11, ancien port d'Ancenis. Flèches blanches : ancien bras de Loire de l'île Mouchet.

LA DAVRAIS AVANT LA CONSTRUCTION DU COUVENT

Le lieu de la Basse-Davraïis où les Ursulines installèrent leur couvent est un domaine enclos ayant appartenu successivement à deux notables anciens : François Racquier, sieur du Puy d'Assay, qui représente la ville aux Etats de la Ligue à Nantes en 1591, et Etienne Foyneau, qui la représente aux Etats de Rennes en 1617.

Nous connaissons un peu l'aspect du domaine, avant son achat par les Ursulines, principalement grâce à une description établie en 1613, à l'occasion de son adjudication, à la mort de François Racquier. En 1613, la terre de la Basse-Davraïis rassemble jardins, vignes, "*terres labourables*" et un pré. Les bâtiments du domaine sont situés au nord-est de cet enclos, à peu près là où s'élèvera plus tard le couvent. Il y a deux logis. Le plus grand, à l'ouest, est alors très récent. Il a été élevé par François Racquier. La date de 1595 que l'on peut lire sur un cadran solaire au-dessus d'une porte est probablement celle de sa construction. Le second logis est plus ancien et plus petit. A côté de ces habitations s'élèvent les communs : un pressoir et une écurie surmontée d'une "*fânerie*" (*grenier à foin*) et, de part et d'autre de ces dépendances, deux cours fermées de murs. Plus loin se dresse un pigeonnier. Nous ne pouvons malheureusement pas reconstituer avec plus de précision l'agencement de cet ensemble.

L'état du domaine résulte en grande partie des aménagements réalisés par François Racquier : c'est lui qui a construit le grand logis, le pressoir et le pigeonnier. Nous savons aussi qu'il a fait aménager à proximité un "*bocage*" ou "*dédale*" planté de buis, de lauriers, d'arbres fruitiers. Il a fait planter les vignes et construire le mur de clôture, profitant de cette occasion pour arrondir son domaine vers la vallée, en mordant sur les "*communs*" de Saint-Géréon. D'où un litige avec les habitants, réglé par une transaction, et par le paiement d'une rente symbolique en pain béni, chaque année à Noël, en signe de reconnaissance du droit des habitants.

Bertrand BOQUIEN (Sources : A.D.L.A. G 29)

LE COUVENT DES URSULINES

Dès le 23 avril 1626, les religieuses de la congrégation des Ursulines de Jésus obtinrent du roi Louis XIII la permission de s'installer à Ancenis, mais à trois conditions : une implantation du couvent en dehors de l'enceinte de la ville (extra-muros), la gratuité de l'instruction des jeunes filles pauvres et l'interdiction de mendier. Cependant, ce n'est que plus tard, en 1642, qu'elles reçurent l'autorisation d'y établir une maison de leur ordre. Cette autorisation leur fut donnée par Françoise de Lorraine, fille unique du Duc de Mercœur et épouse de César de Vendôme, alors maître de la baronnie d'Ancenis, et par l'évêque de Nantes, Gabriel de Beauveau (Maillard, 1881).

Créé en 1535 à Brescia par Angèle de Merici, l'ordre des Ursulines est un ordre spécialisé dans l'enseignement des jeunes filles. Son introduction en France date de 1610. Ensuite, les fondations se multiplièrent (Gueudré, 1958). En 1650, il existait déjà un réseau de trois cents couvents dont cinq étaient dans le diocèse de Nantes.

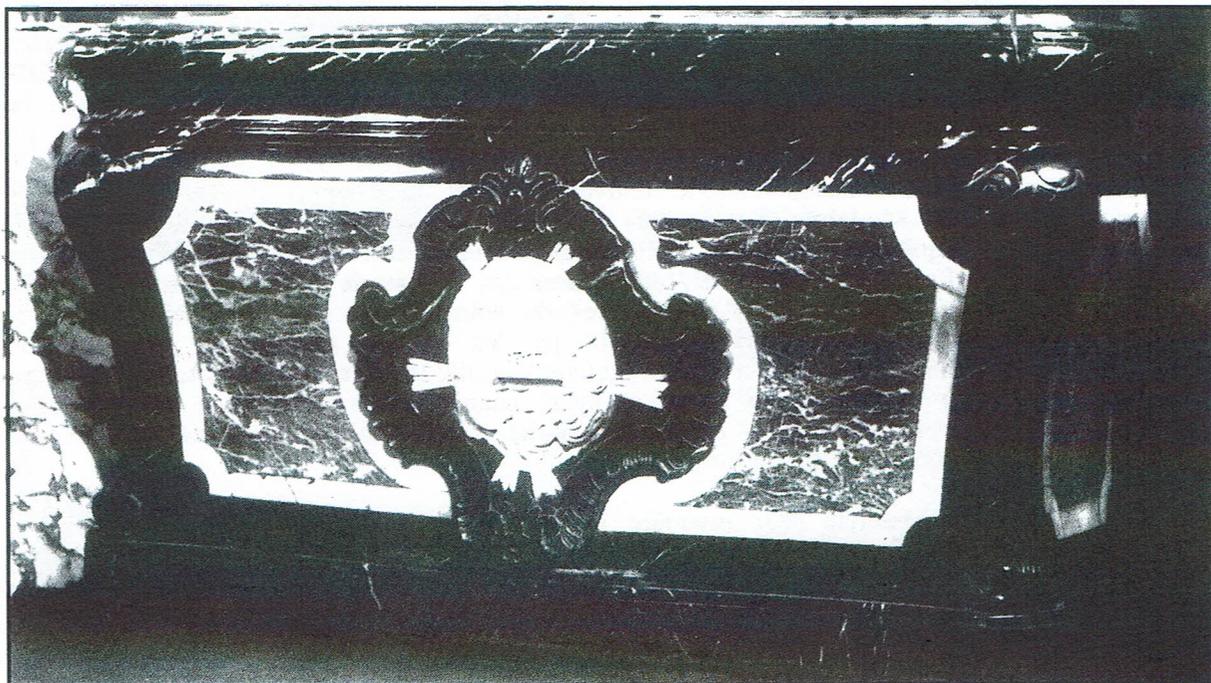
Les Ursulines de Nantes, dont le couvent était à l'emplacement de l'actuel lycée Clémenceau, élurent Madame Antoinette de Bruc comme supérieure de ce nouvel établissement, et désignèrent huit autres religieuses pour ce dernier. Accompagnées du grand vicaire du diocèse, La Rive de l'Aubier, elles firent le voyage de Nantes à Ancenis le 23 octobre 1642. Dès leur arrivée, vers cinq heures du soir, elles y furent accueillies par les habitants de Saint-Géréon et le clergé ainsi que par les officiers de la ville d'Ancenis, en particulier par Sébastien Pantin de la Guère, gouverneur de la ville et du château d'Ancenis. La personne qui leur avait loué un logement ayant changé d'avis au dernier moment, elles durent loger provisoirement chez les dames de charité avant d'occuper une maison que leur procura le curé d'Ancenis, M. Bidon (Maillard, 1881).

Les religieuses passèrent leur première nuit à préparer un autel sur lequel, dès le lendemain, trois messes furent célébrées. Elles se placèrent sous la protection de Jésus, Marie, saint Joseph et sainte Thérèse, puis adoptèrent saint Joseph pour patron de leur chapelle et de leur couvent. L'oncle de la supérieure, l'abbé Le Bruc, leur donna plusieurs vases sacrés et quelques livres. Un peu plus tard, les Ursulines de Nantes leur prêtèrent huit cents livres, ce qui leur permit, le 23 avril 1643, d'obtenir de l'évêque de Nantes, Monseigneur de Beauveau, la cession de son fief de la Davrays à Saint-Géréon. Jusqu'alors, c'est une grange jouxtant leur maison et décorée avec le plus grand soin qui leur servait de chapelle et de parloir.

Le 25 novembre 1642, soit un mois après leur arrivée, elles ouvrirent leur école et, cinq jours plus tard, le 30 novembre, elles se cloîtrèrent. La dotation annuelle de 6218 livres que leur avait accordée Françoise de Lorraine leur permit d'entreprendre les différentes phases de construction de leur couvent. Dès 1649 sont mentionnés un "*pavillon neuf*" et une chapelle, pour lesquels on a démolit le pressoir et peut-être le pigeonnier. Mais les anciens logis sont toujours debout, et le plus vieux sert alors de parloir. A cette dotation s'est ajouté le don de deux mille livres fait par le roi Louis XIV lors de son passage à Ancenis à la fin d'octobre 1661. Il est à noter que le roi considérait que les moines étaient inutiles. Aussi le couvent pour hommes des Cordeliers ne fut gratifié d'aucune somme. Les travaux d'édification qui n'auraient vraiment commencé que vers 1680 se seraient poursuivis jusqu'en 1743 (Maillard, 1881).

Le nombre des religieuses fut variable : neuf en 1642, au moment de la fondation, trente-cinq en 1702 et 1708, trente-deux en 1792. Un document de 1702 donne les noms suivants : Anne du Pont, prieure, Estienne Goguet, sous-prieure, Marguerite de Horteix, Suzanne Hubert de Lasse, Charlotte Ceriseux, Marie Lord, Marie Goguet et Marie-Angélique Pantin, procuratrice. En 1708, la supérieure était dame Suzanne de Lasse et la sous-prieure, Françoise de Saint-Domingue. Parmi les autres noms cités, signalons Marie-Etienne Goguet, Marie et Marguerite Lory, Angélique Pantin et Françoise de Fauconnière (procuratrice). L'inventaire dressé les 11, 12, 13 et 14 septembre 1792 par les membres du Directoire du District d'Ancenis permet de connaître le **nom des 33 religieuses** occupant alors le couvent :

"Françoise-Claude de Carheil (supérieure, née à Sucé en 1723), Anne de Plumaugat (procuratrice), Hyacinthe Bonneau de Visé (sous-prieure), Marie Archambeau, Louise Auffay, Elisabeth Bahuaud, Marie Ballan, Anne Bedeau de l'Ecochère, Anne Le Beau, Marguerite de Behier, Marie Bodinier, Mathurine Bodinier, Marie Boyslève, Anne-Geneviève Faligan, Madeleine Gerardeaux, Marie de Lanoë, Anne Luzot, Victoire Mazeau, Eulalie Paliarne, Jeanne Huron Durocher, Jeanne Petit, Marguerite Regnier, Perrine Renoul, Elisabeth Renoul, Michelle Sanlecque, Marie-Anne Sanlecque, Marie-Anne Tostain, Henriette Tostain, Madeleine White, Perrine Belin et Marie Rivet (converses), Marie-Victoire Brangeau et Jeanne Peiras (tourières)".



Un des deux autels provenant de la chapelle Saint-Joseph, actuellement dans l'église Saint-Pierre d'Ancenis
(Cliché Garreau, 1992).

Comme c'était le cas dans les autres couvents des Ursulines, les religieuses de la Davrays étaient, pour une large part, issues de la noblesse. La dot demandée lors de la prise d'habit, souvent de mille livres ou davantage, rendait impossible l'entrée au couvent des jeunes filles dont les familles étaient peu fortunées. Les supérieures, toutes nobles, étaient élues tous les trois ans et souvent, réélues une seconde fois (Minois, 1989). Les familles envoyaient parfois deux de leurs filles au même couvent. Pour celui d'Ancenis, citons les familles Bodinier, Goguet, Lory, Renoul, Sanlecque, Tostain et Rivet.

Les dames Ursulines, qui étaient tout de noir vêtues, se conduisirent avec la plus grande régularité en respectant leur vœu de pauvreté et d'apostolat. Leur aumônier, qui devait dire une messe chaque jour, "*portes closes et sans sonner*", était soit le recteur de Saint-Géréon, soit un moine du couvent des Cordeliers d'Ancenis. Le dernier, l'abbé Chardot, habitait la maison de la Davrays.

Les Ursulines donnaient gratuitement aux pauvres des soins et des médicaments. Par ailleurs, elles recevaient et nourrissaient pour une modique somme des femmes comme pensionnaires libres. Leur autre tâche essentielle était l'instruction dont le contenu était presque entièrement religieux. Deux catégories étaient concernées : les "*jeunes filles de famille*", au nombre de vingt-cinq à trente, qu'elles prenaient comme "*pensionnaires*" et dont elles faisaient l'éducation, les "*jeunes filles pauvres*" à qui elles donnaient gratuitement des cours dans quatre classes situées dans le bâtiment qui servit un temps de conciergerie (Maillard, 1881 ; Olivier, 1901).

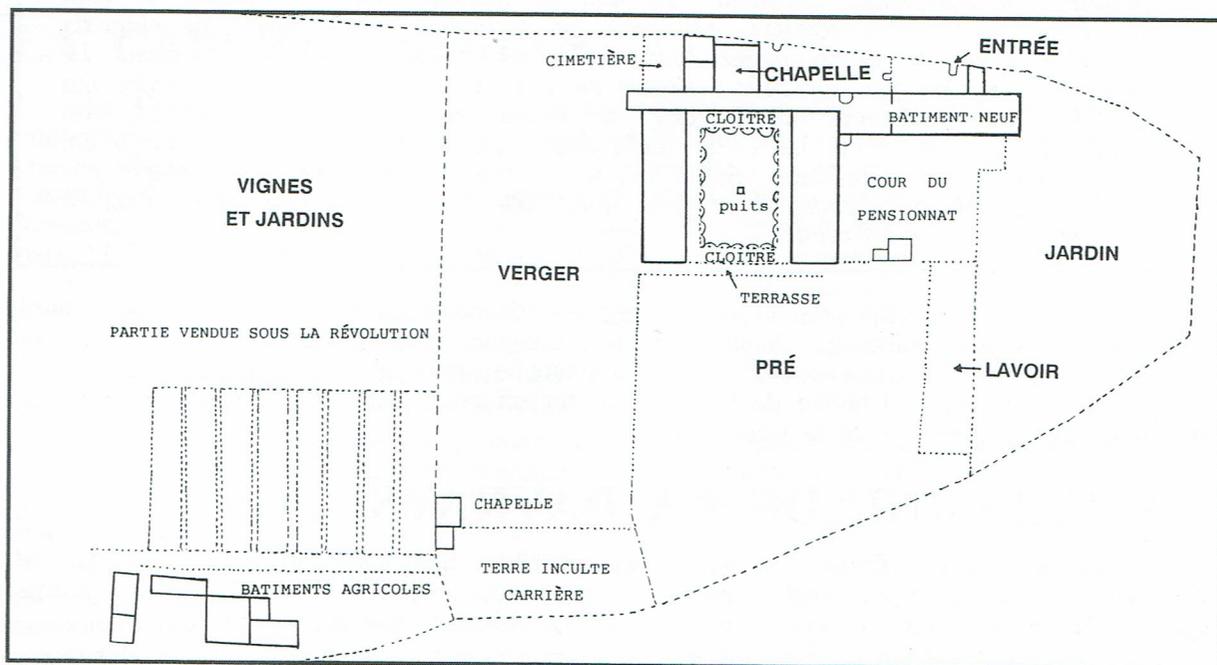
Le rez-de-chaussée du couvent était occupé par le **cloître** et les **classes**. Les religieuses et certaines grandes pensionnaires se répartissaient dans quarante-cinq **cellules** ou chambres. Le **réfectoire** des pensionnaires, meublé avec deux grandes tables, était distinct de celui des religieuses. Une grande **cour**, figurée sur les plans comme la "*cour du pensionnat*", s'offrait vers le Sud aux joyeux ébats des élèves. Pour accueillir les visiteurs, les "*dites dames Ursulines*" disposaient d'un "*grand parloir*", cité dès 1702.

L'inventaire de septembre 1792 nous fournit quelques indications sur la décoration intérieure de la **chapelle Saint-Joseph**. Au-dessus du grand autel était accroché un tableau "*qu'on disait précieux*" représentant l'Adoration des rois mages et, sur le côté, un autre tableau moins important qui était une Descente de croix. Dans l'église Saint-Pierre d'Ancenis, il est possible de voir encore deux **autels** provenant de cette chapelle : ce sont les deux autels latéraux en marbre polychromé, dits de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui encadrent le maître-autel. Ces autels classés ont été placés à cet endroit par l'archiprêtre d'Ancenis, J. Gerbaud, lors de la rénovation de l'église en 1942 (Gerbaud, 1950).

Plusieurs mariages ont été célébrés dans la chapelle du couvent, comme, par exemple, ceux de Madeleine Prévot et Pierre Guitry, le 3 juillet 1683, de René Moreau, en 1700, d'Elisabeth Thoinnet et Jean Reignet, le 25 août 1716, de René Lebeau, le 23 janvier 1717, ou de Marie Thibaut, originaire de Saint-Domingue, et Jean Roberteau en 1759 (Olivier, 1901).

En 1761, des réjouissances furent faites pour accueillir les **reliques de sainte Victoire** transférées de Rome au couvent des Ursulines de la Davrays pour être placées dans la chapelle Saint-Joseph. Le 5 février 1761, le pape Clément XIII avait avisé la supérieure du couvent, Marie d'Auvine, en ces termes : "*... Nous vous donnons avis, en même temps que nous avons chargé notre chère fille en Jésus-Christ, Marie Aloïse, supérieure des Ursulines de Rome, de vous remettre le sacré trésor que nous avons recouvré, savoir, le corps avec un vase de sang de sainte Victoire martyre, tiré du cimetière de Saint-Calépède, hors la ville, et déceument renfermé dans un coffret de bois, couvert d'une étoffe de soie rouge, bordée de galon d'or...*" (Olivier, 1901). A la Révolution les reliques furent transportées à l'église Saint-Pierre, puis brûlées en 1793 sur la place des Victoires, actuelle place de la République, à Ancenis. Une statue en bois de la sainte datant de 1841 rappelle encore cet événement dans l'église de Saint-Géréon.

Une délibération du Directoire du District d'Ancenis, du 19 janvier 1791, nous renseigne en partie sur leurs revenus. Ainsi, les dames Ursulines d'Ancenis recevaient chaque année une rente de 1910 livres, des Etats de Bretagne, de cent-soixante livres, du clergé et de cent-vingt livres des tailles et du Trésor public. Une grande partie de leurs revenus provenaient des dots et pensions viagères des sœurs et filles pensionnaires. Elles recevaient également des rentes de particuliers comme celles accordées par deux habitants de Saint-Géréon : Bedeau de l'Ecochère, en 1702, et Christophe Gagneux, en 1783.



Le couvent, d'après un plan datant de la Révolution.

LE COUVENT SOUS LA RÉVOLUTION

Au cours de la tourmente révolutionnaire, les bâtiments religieux furent la cible des patriotes, mais le couvent ne fut pas aliéné par la Nation qui se réserva le droit de l'appliquer à ses besoins. Après la "*suppression des ordres religieux et des vœux monastiques*" par les députés de la Constituante le 13 février 1790, la ville d'Ancenis se plaignit des Ursulines. En effet, l'église Saint-Pierre d'Ancenis restait déserte, car les paroissiens fuyaient la messe des prêtres assermentés pour assister aux messes dites dans la chapelle Saint-Joseph du couvent. La municipalité interdit donc d'y célébrer plus d'une messe le dimanche.

Dès le 23 juillet 1790, la supérieure du couvent fut avisée qu'il serait procédé à l'inventaire du mobilier et des papiers de la communauté religieuse, ce qui fut fait, comme nous l'avons signalé plus haut, les 11 - 14 septembre 1792. Les 22 - 25 du même mois, on dressa le procès-verbal de la fermeture des portes du couvent. Le 22 septembre, le Directoire décida de mettre en vente, le 8 octobre suivant, tout le mobilier de l'ancien couvent des Ursulines, hormis les matières d'argent et de cuivre, les ornements d'église, l'horloge et les cloches. Les administrateurs furent favorables au don de l'**horloge** à la paroisse pour remplacer celle de l'église Saint-Pierre d'Ancenis et, à celui de la pharmacie à l'hôpital de la ville. Cette vente, effectuée du 8 au 17 octobre, rapporta 8005 livres 3 sols 6 deniers.

A la suite de la suppression de leur couvent, par arrêt du 2 août 1792, les **Ursulines de la Davrays quittèrent Ancenis avec regret en septembre 1792 pour se fixer dans leur famille ou à Nantes...** d'où elles étaient venues 150 ans auparavant. Le couvent ne retrouvera pas sa vocation religieuse au cours des deux siècles suivants. Les chants des religieuses de chœur ne retentiront jamais plus durant l'office dans la chapelle Saint-Joseph.

Le 23 janvier 1793, le Directoire du District d'Ancenis ordonne l'estimation de l'Aumônerie de l'ex-couvent de la Davrays qui doit être vendu comme "*bien national*". Une **polémique** éclate :

"Ancien président de l'administration du District d'Ancenis, ex-juge du tribunal civil du département de Loire-Inférieure" et "homme de loi notaire public" à Ancenis, le citoyen André Bourget achète, le 2 thermidor de l'an IV, un "enclos de trois hectares de vignes et de jardins" appartenant à l'ancien couvent, alors que cette partie avait été "soumissionnée" par le citoyen Gaudin lors de la première vente des biens nationaux. Des habitants d'Ancenis parmi lesquels "sont tous ou à peu près tous, les fonctionnaires publics", réagissent immédiatement contre ce qu'ils considèrent comme un abus de pouvoir. Le Ministre de la Guerre reçoit des lettres des deux parties. André Bourget essaie de justifier sa position devant le ministre. Dans une lettre du 10 brumaire de l'an XII, il lui fait part que "le commissaire du directoire exécutif près l'administration d'Ancenis... secondait les vues de quelques individus jaloux de mon projet d'acquisition". Ces derniers "rédigèrent un mémoire qui fut revêtu de vingt-six signatures de gens de toutes classes dont certains ne savaient qu'écrire leur nom... Le meneur des vingt-six pétitionnaires... s'agite en tous sens... pour me faire perdre ma propriété." André Bourget précise que ce meneur de "quelques intrigants", son "ennemi", dont il ne révèle jamais le nom, était l'ami de Pierre Luneau à qui a été vendu le couvent des Cordeliers. Selon lui, le mémoire n'aurait été "souscrit que par ceux qui tiennent une académie de jeux dans une maison nationale, dans l'ancien collège sans en payer location".

La ville obtint l'enclos oriental comprenant les bâtiments du couvent, lequel fut d'abord transformé en hôpital militaire, l'hôpital de la Montagne, puis, le 29 décembre 1797, en "*magasins pour les subsistances militaires*". La chapelle servit alors de grenier à fourrages. En 1799, une estimation détaillée de l'ex-couvent fut effectuée par des commissaires nommés par l'administration centrale de la Loire-Inférieure.

LA CASERNE DE LA DAVRAYS

Après le départ définitif des religieuses en 1792, une autre affectation attendait le monument : il va servir de quartier militaire jusqu'à son abandon, en 1982. Ainsi, Ancenis devient **ville de garnison** ou "**place**" après avoir été ville-forteresse au moyen âge.

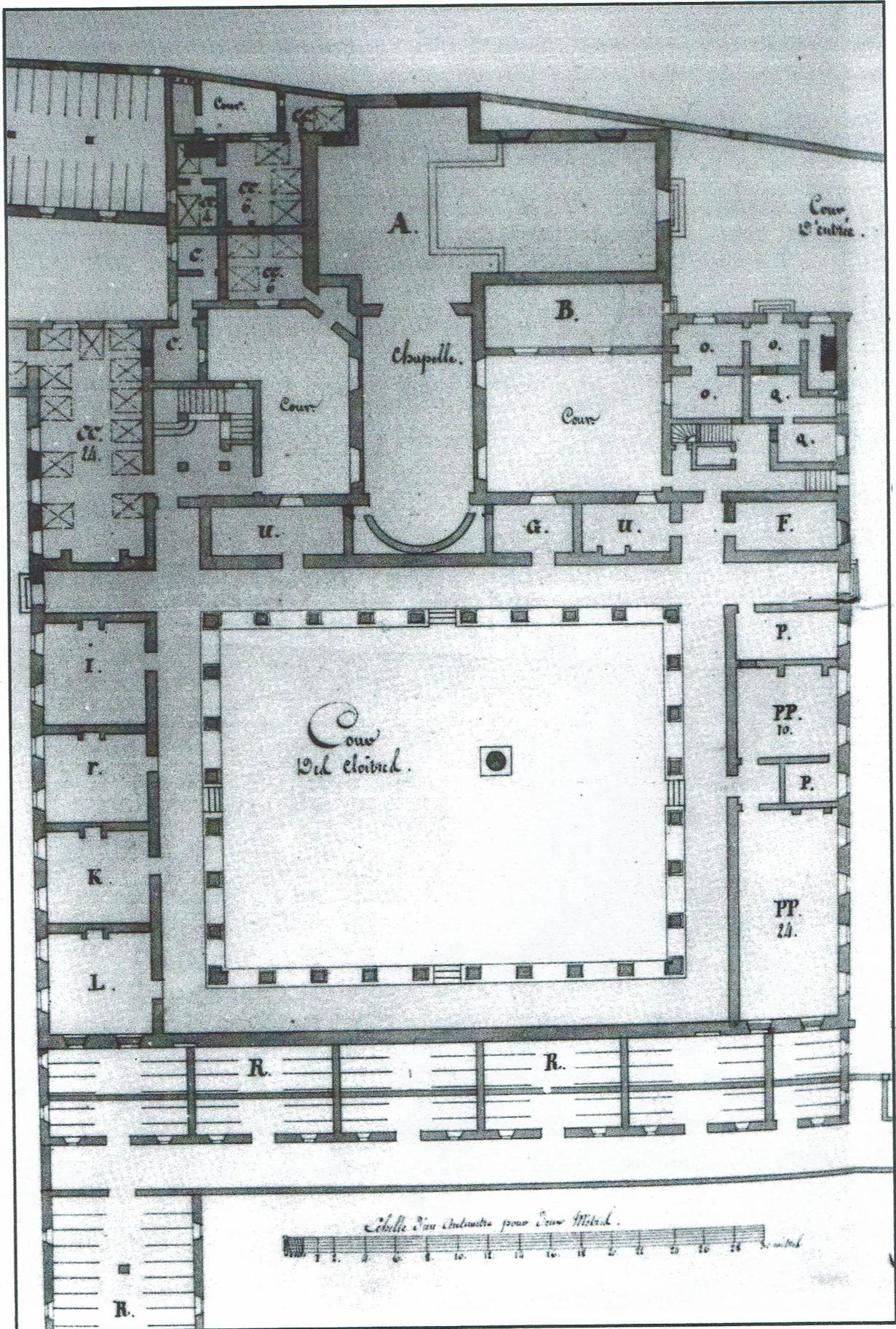
En 1808, des Autrichiens faits prisonniers par les troupes napoléoniennes y sont internés. La même année, le XII^e Régiment de Dragons s'installe dans l'ancien couvent qui deviendra la



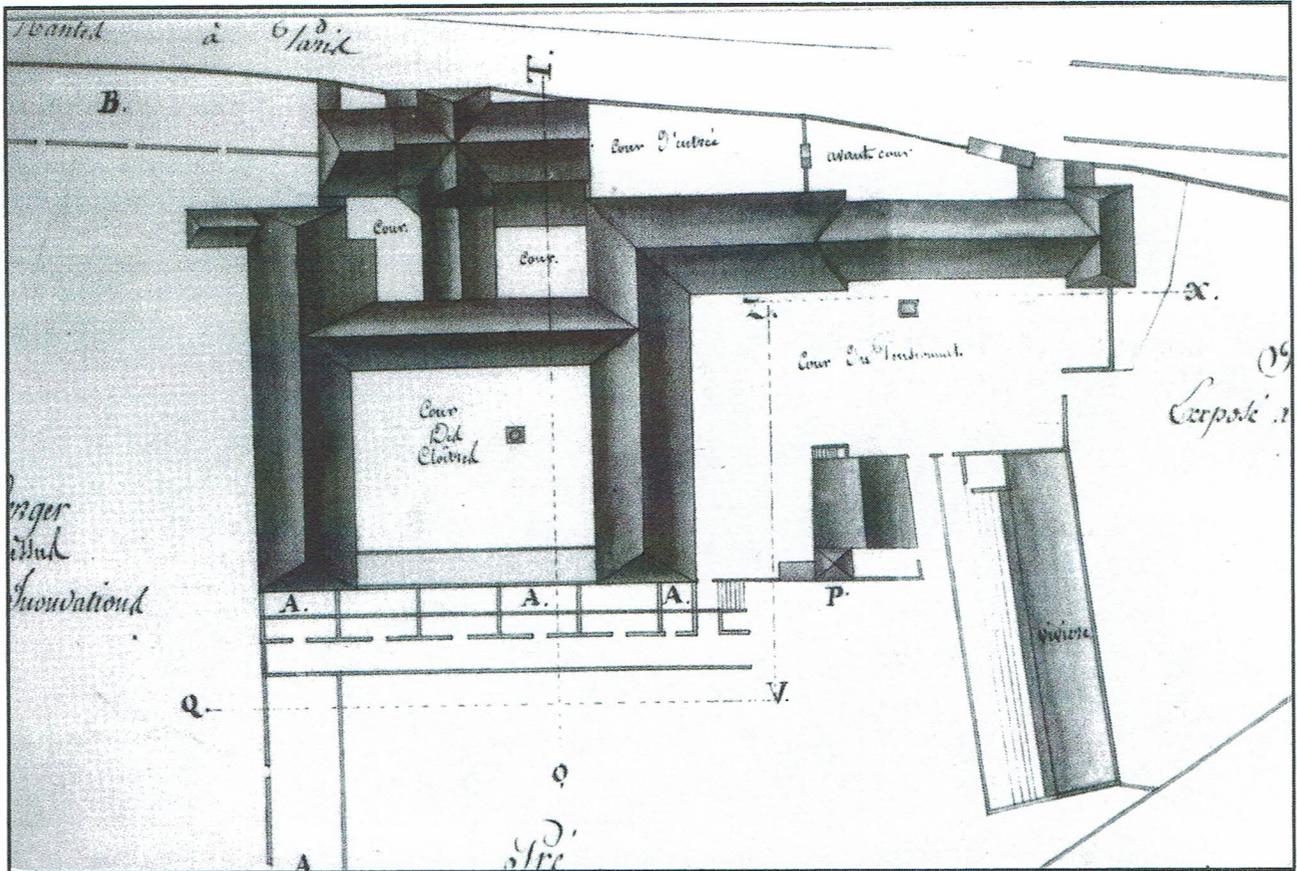
J. Corabœuf
1895

COUVENT DE LA DAVRAYS
Ancienne Porte d'Entrée

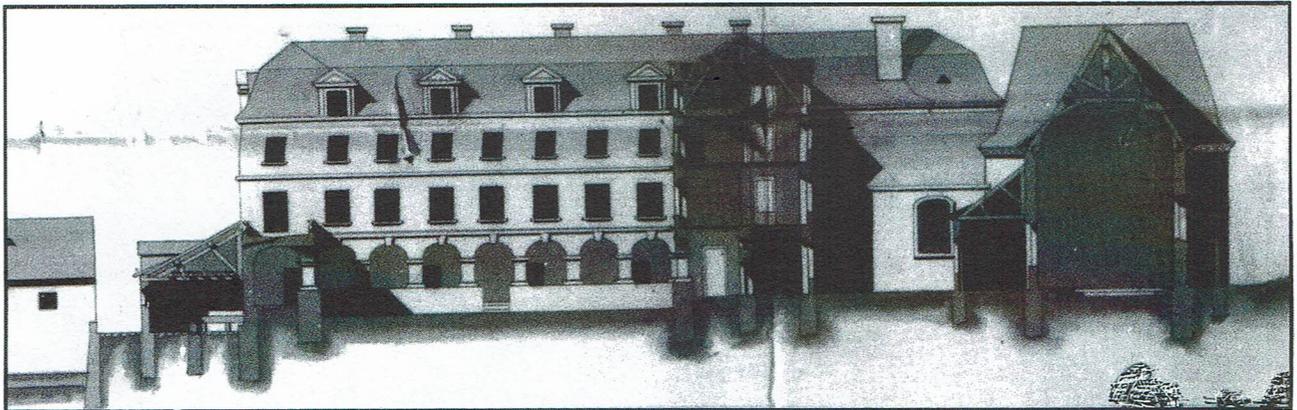
Porte monumentale du couvent, détruite à la fin du XIX^e siècle. (Gravure de Jean Corabœuf, 1895, collection ARRA)



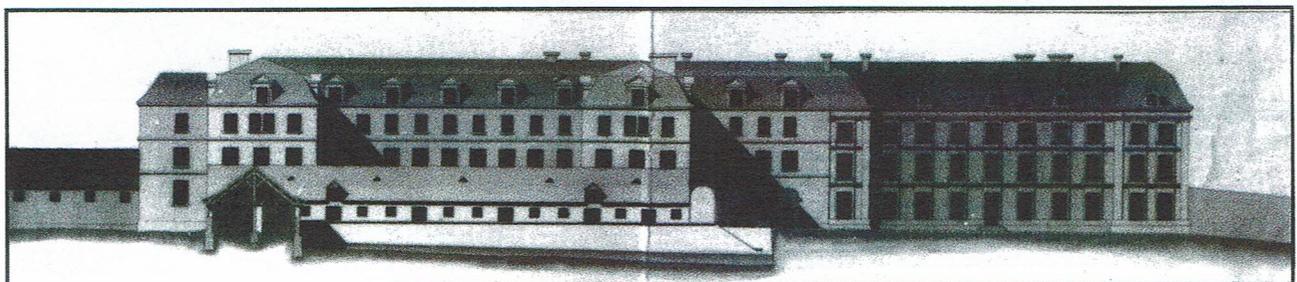
Plan du rez-de-chaussée du couvent (Ministère de la Défense - Service Historique de l'Armée de Terre).



Partiel du "Plan général d'un projet de caserne de cavalerie" (1806) représentant le couvent de la Davrays à Ancenis (Ministère de la Défense - Service Historique de l'Armée de Terre).



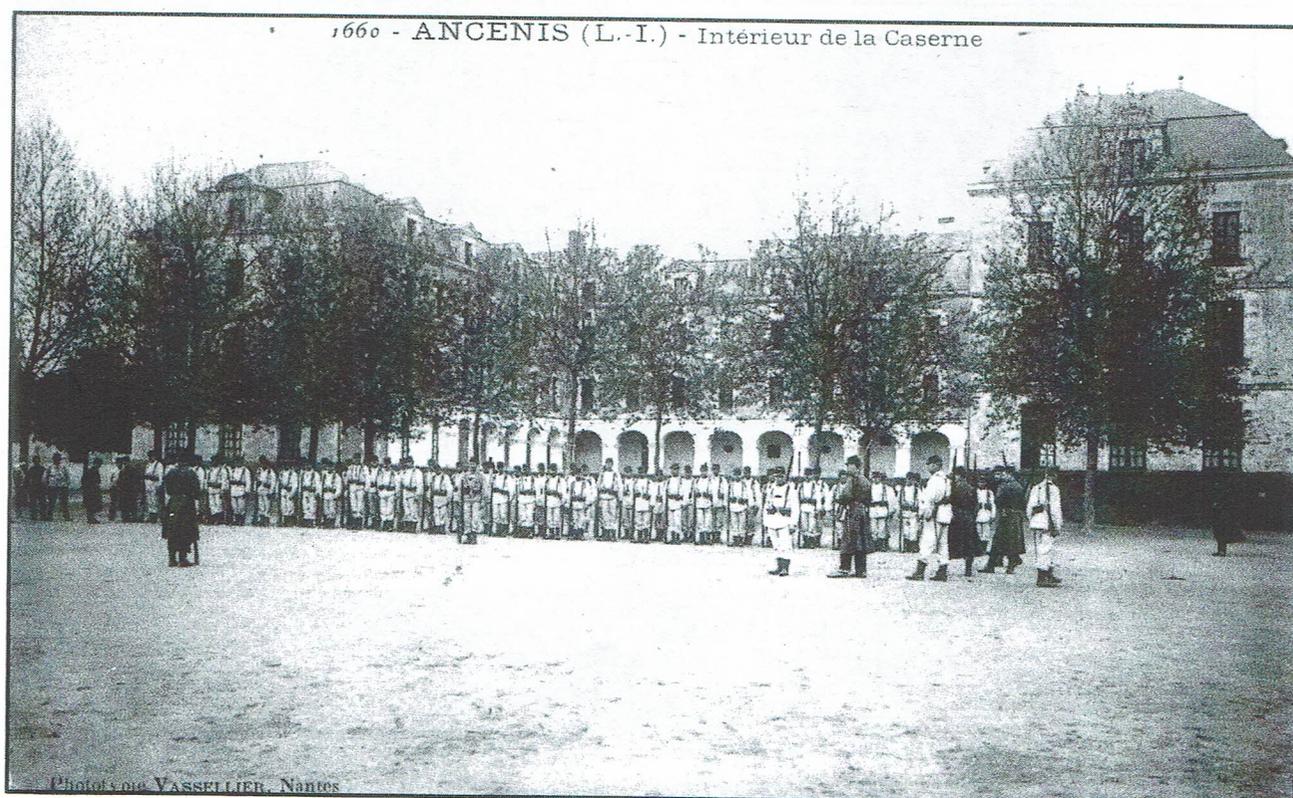
Coupe et élévation suivant la ligne Q V Z X du plan ci-dessus.



Coupe et élévation suivant la ligne O T. du même plan ci-dessus.



La caserne Rohan vers 1876 (Collection ARRA). Photo exceptionnelle prise depuis l'ancienne prairie des Religieuses.
 A remarquer : le mur d'enceinte à contreforts, le mur qui ferme la cour du cloître.
 La deuxième caserne ne sera construite qu'en 1878.



Soldats du 6/4 au début du siècle devant la cour du cloître dont la quatrième travée, qui existait encore en 1876, a été arasée (Collection ARRA).

caserne de la Davrays. Le Chef du Bureau des Mouvements des troupes signale, le 17 ventose de l'an 10 de la République, que *"la commune d'Ancenis... a été presque toujours une garnison de cavalerie ; ... mais il n'y a jamais eu de casernes qui appartiennent au Gouvernement : les troupes logeaient dans des maisons et écuries des particuliers. Le couvent des Ursulines situé à l'entrée de la Ville... pourrait contenir six cents hommes et offrirait toutes les commodités imaginables pour en faire un beau quartier de cavalerie"*... Dans un mémoire du 29 floréal de l'an 7, le capitaine de Génie, Vallée, en indique les principaux avantages : *"situé sur le bord d'un fleuve qui fournit en tout temps un abreuvoir commode et spacieux, des bains propres et sains, tant pour les hommes que pour les chevaux, au milieu d'un Pays qui compte les fourrages pour sa production la plus certaine, la plus abondante et la plus lucrative ; la subsistance des chevaux serait en tous temps assurée à très bas prix..."*

Le 18 janvier 1814, l'administration du Ministère de la Guerre affecte définitivement aux manœuvres de l'armée tous les terrains communaux d'Ancenis et de Saint-Géréon situés au sud et au sud-ouest de la caserne, soit environ vingt hectares. Ces terrains comprennent la prairie, dite des Religieuses, d'une superficie de six hectares, qui se prolonge jusqu'auprès du quartier de Cavalerie et qu'on a plantée d'arbres en 1826. Au cours de l'été 1814, d'importantes réparations sont effectuées dans les bâtiments. Des écuries sont établies dans la chapelle et, en 1817, six autres écuries sont aménagées contre le mur d'enceinte.

Une décision ministérielle du 20 mai 1818 supprima l'établissement comme quartier de cavalerie, mais, en 1824, il fut rendu à sa première affectation. En 1827, sa capacité était de 320 hommes et 163 chevaux. Pourtant, le 27 septembre 1830, on décida que la destination définitive de la caserne sera de recevoir un bataillon d'infanterie dont le reste du régiment occuperait les casernes de Nantes. La circulaire ministérielle du 28 janvier 1841 confirma cette décision. Pendant plusieurs dizaines d'années, la caserne fut souvent *"inhabitée"*. Elle servit à accueillir des troupes pour de courtes périodes : en 1832, la 5^e et la 7^e batterie du 4^e régiment d'infanterie en garnison à Rennes et une compagnie d'infanterie des régiments en garnison à Nantes ; en 1837, un bataillon d'infanterie détaché d'Angers ; en 1850, un escadron de hussards détaché du régiment de Pontivy ; en 1850 et 1851, une compagnie des parcs d'artillerie et un escadron de hussards venu de Nantes.

La capacité de la caserne, fixée à 512 hommes et à 117 chevaux, se révéla insuffisante pour un escadron. Ainsi, on fut *"obligé de loger trente chevaux chez un particulier auquel on fait abandon des fumiers"*. Pour remédier à une telle situation, plusieurs projets d'écuries et de greniers à fourrages furent élaborés.

Le 15 août 1870, 700 hommes de la garde mobile de l'arrondissement arrivèrent à Ancenis. Comme la caserne n'avait pas encore la capacité suffisante pour accueillir tous ces hommes avec leurs chevaux, une partie fut logée en ville. Pendant la guerre de 1870-1871, les habitants d'Ancenis ont eu à supporter la présence de 1200 hommes de troupe alors que la caserne n'avait qu'une capacité de 540 à 560 lits.

LA CASERNE ROHAN

Le 12 juin 1874, un accord est passé entre l'Etat et la ville d'Ancenis pour l'installation d'un régiment entier d'infanterie à la caserne de la Davrays qui devint, à cette occasion, la caserne Rohan. L'ancien couvent fut alors restauré et deux nouveaux bâtiments furent construits sur des terrains de la commune de Saint-Géréon achetés par l'Etat et, sur sa demande, annexés à la commune d'Ancenis (décret du Président de la République daté du 5 mars 1875). Les travaux adjugés à Monsieur Job d'Ancenis commencèrent en mars 1875 pour le premier d'entre eux et, le 26 février 1878, pour le second. L'arrivée du **65^e Régiment d'Infanterie** eut lieu le 22 octobre 1875. *"L'Etat a, non seulement approprié la caserne au logement des soldats, mais il a encore installé de vastes magasins remplis d'habillement militaire et un arsenal de 7245 fusils dont 3615 pour l'armée territoriale"* (Maillard, 1881). Le quatrième bataillon partit d'Ancenis en 1876.

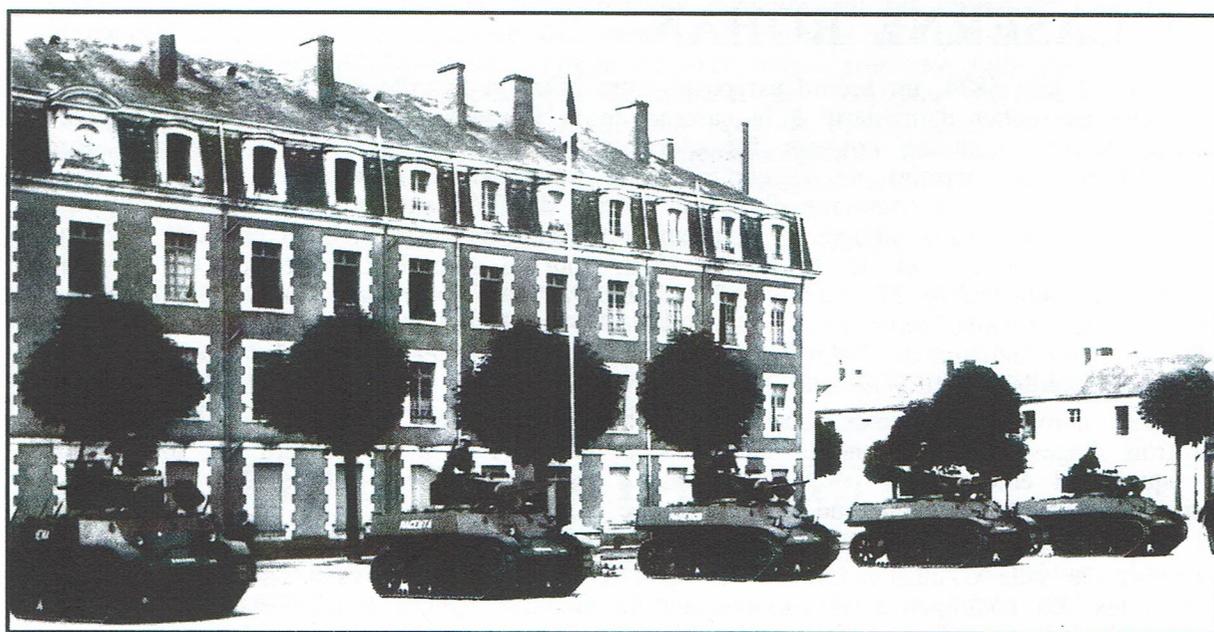
Les nouveaux bâtiments, imposants et austères, appelés *"les deux grandes casernes"*, ont trois étages avec des fenêtres ordonnancées et des toits à la Mansard. Ils sont disposés en équerre et entourent la cour d'honneur. Le premier bâtiment en fond de cour, face au drapeau et à l'entrée, portait une horloge et une cloche.

Un cercle militaire fut créé en 1876 place Iéna à Ancenis. La même année, le 4 décembre, la ville d'Ancenis concéda à l'Etat le chemin rural servant d'accès au champ de manœuvres. En contrepartie, le commandant du Génie s'engagea à faire exécuter une rampe convenable à l'est en face de la rue des Morices. En juin 1879, une nouvelle entrée remplaça l'ancienne du couvent, démolie dans les dernières années du XIX^e siècle.



La cour d'honneur et le bâtiment de l'horloge au début du siècle. (Collection Cuisnier)

En 1881, le 65^e Régiment d'Infanterie partit à Nantes et fut remplacé par le 64^e Régiment d'Infanterie. Quelques années plus tard, en 1889, la perspective du départ d'Ancenis pour Saint-Nazaire du troisième bataillon de ce régiment émut la municipalité. Le 22 mars 1889, le maire, le Comte de Landemont, envoya au Ministre de la Guerre une pétition signée par 501 habitants d'Ancenis. Les propriétaires et les commerçants firent de même le 25 mars 1881, car, écrivent-ils, "le retrait d'un bataillon de la garnison leur occasionnera un grand préjudice" : 267 signatures sont apposées sur leur pétition au Ministre. En novembre de la même année, le nouveau maire d'Ancenis, Emilien Maillard, écrivit de nouveau au Ministre.



Revue de la Gendarmerie Mobile le 11 Juillet 1952 (Cliché Michel Garreau).

L'extension de la caserne permit à Ancenis d'avoir une garnison composée du 64^e Régiment d'Infanterie, "*la gloire d'Ancenis*", qui y resta jusqu'au 1^{er} janvier 1924. Le Ministère de la Guerre fit construire en mars 1884 un magasin d'habillement en bordure de la grande route d'Ancenis à Nantes. L'ancienne chapelle Saint-Joseph servit alors de boulangerie. Pour les besoins de la garnison, un hôpital militaire fut édifié, sur les plans de l'architecte Eugène Chenantais, à l'emplacement de l'Hôtel-Dieu, en haut de la rue de la Gare. Au début du siècle, deux autres bâtiments furent ajoutés sur le Renclos de Saint-Géréon : ils formèrent le "*quartier nègre*".

Le 64^e R.I., dissous en 1924, fut remplacé en 1930 par des gendarmes mobiles. "*Le 6 / 4*", comme on l'appelait familièrement, avait marqué "*énormément la ville avec ses bataillons, ses officiers, son état-major, sa musique qui jouait sous les arbres des Allées de la Providence, son cercle militaire, son champ de tir de la Davrays*" (Ouest-France, 26-10-1986).

La caserne fut occupée durant la dernière guerre par la gendarmerie et une quarantaine d'Allemands, puis, le 5 août 1944, elle fut prise d'assaut et libérée par les F.F.I. (Coché, 1977) aidés de chars américains. Au cours de cette période, elle contenait la réserve d'habillement de la marine du front de l'Atlantique. Le 16 novembre 1946, il fut envisagé de céder une aile de l'ancien couvent à la mairie d'Ancenis, notamment pour y mettre le service de la caisse de Sécurité Sociale. Plus tard, la caserne fut occupée jusqu'en 1982 par l'escadron 2 / 10 de Gendarmerie Mobile.

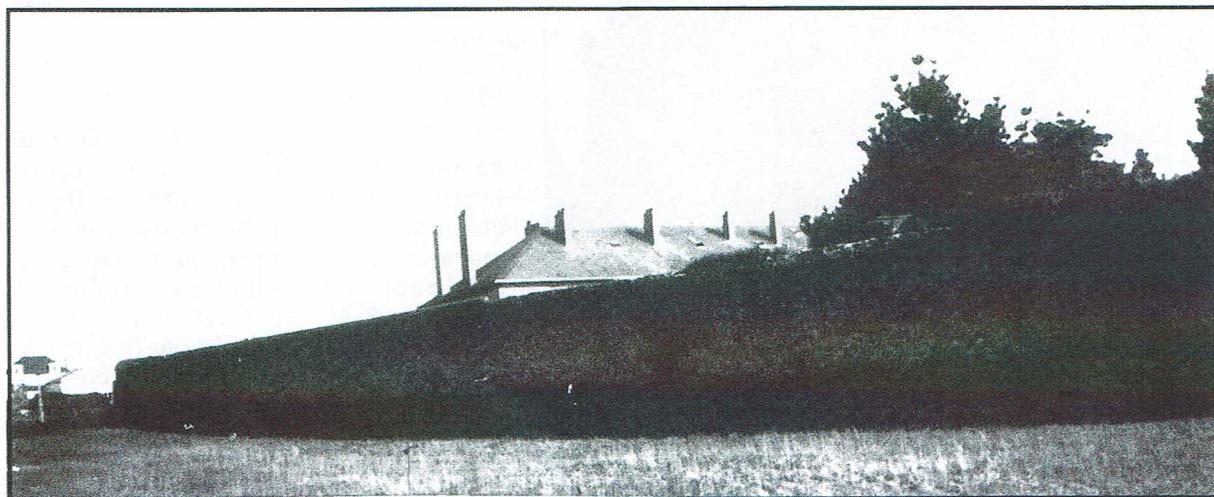
DESCRIPTION ET ARCHITECTURE DU COUVENT

L'enceinte conventuelle

L'édifice proprement dit du couvent était situé dans un vaste enclos muré ("*clôture*" ou "*grand clos*") de forme trapézoïdale et séparé en deux par un mur de direction nord-sud. Les noms des lieux actuels, le Renclos et le Clos-Géréon attestent encore l'existence de cette enceinte qui régula et contrôlait les contacts des religieuses avec le monde extérieur. Un plan datant de l'époque napoléonienne donne une idée assez précise de sa disposition et de son utilisation (voir pages centrales).

Dans le premier enclos, où s'élevait le couvent, on trouvait, à l'ouest, un "*verger au-dessus des inondations*" et, à l'est, un "*jardin exposé aux inondations*", puis, dans sa partie méridionale, un "*pré inondé par les grandes eaux*" et une "*prairie couverte d'eau en hiver*". Un lavoir rectangulaire, appelé "*vivier*", était disposé suivant une orientation nord-sud entre le pré et le jardin. Ce lavoir transformé en abreuvoir pour les chevaux par les militaires a été comblé à la fin du XIX^e siècle.

Le second enclos, qui était à l'ouest, avait une superficie de trois hectares un quart et était occupé par des vignes et des jardins. Au sud de cette partie, on distingue sur un autre plan des bâtiments qui devaient avoir une utilisation agricole (cellier, grange, écurie, pressoir, habitations). Cette enceinte a été coupée au Pont-de-Biais à Saint-Géréon par la tranchée de la voie de chemin de fer (vers 1850), ce qui a provoqué la destruction d'une partie du magnifique mur du XVII^e siècle encore visible aujourd'hui. Enfin, il existait en bordure de l'ancien bras de l'Île Mouchet, des affleurements de roches schisteuses, définis comme "*carrière à exploiter*" ou comme "*terre inculte*" sur un autre plan.

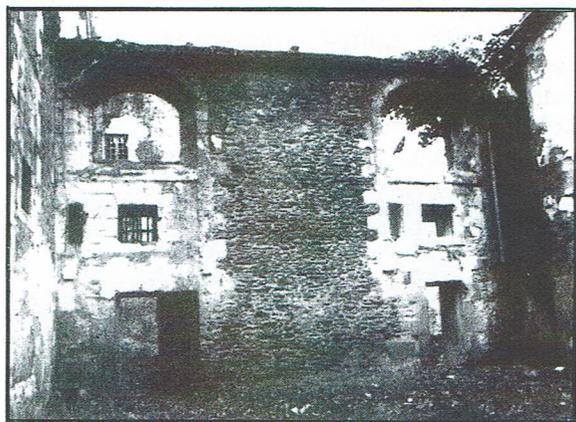


Haut mur de l'enclos occidental du couvent à Saint-Géréon (Cliché Garreau, 1992)

Les bâtiments conventuels

Le couvent était formé de trois parties distinctes : **la chapelle Saint-Joseph, le cloître** et **le pensionnat**. Sur l'un de ses murs, l'inscription "1680" semble indiquer sa date de construction (Maillard, 1881). Sur sa façade, on apercevait un "écusson de sable à croix potencée d'argent".

La chapelle Saint-Joseph était accolée à la partie nord du cloître. Son architecture de style néo-classique ou plus exactement de style "jésuite", en faveur sous le règne de Louis XIV, est très sobre. Elle était formée de deux bâtiments perpendiculaires.



Vue actuelle du chœur des Religieuses depuis la cour de la sacristie. (Cliché Garreau, 1992)



Façade de la chapelle Saint-Joseph vers 1876, vue depuis la cour d'entrée du couvent (Collection ARRA).

Le premier était le chœur des religieuses où elles pouvaient assister aux offices sans contact avec les autres fidèles. La voûte de cette partie s'est écroulée et l'ouverture surmontée d'un grand arc qui établissait la communication entre les deux parties de la chapelle a été murée. L'accès se réalisait par deux petites cours, dont l'une porte le nom de "cour de la sacristie", situées de chaque côté de la nef ou par un escalier depuis le premier étage de l'aile centrale du couvent.

Le second est considéré comme la chapelle Saint-Joseph. En forme de simple croix latine, ce bâtiment n'est pas orienté symboliquement vers Jérusalem comme la plupart des églises. Son entrée est à l'Est, en face de la ville. Les fidèles venant de l'extérieur y avaient accès par un magnifique portail celui-ci démoli à la fin du siècle dernier donnait sur une avant-cour et une cour. La façade de la chapelle, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques dès le 24 octobre 1929, est remarquable. Chapron (1931) en donne la description suivante :

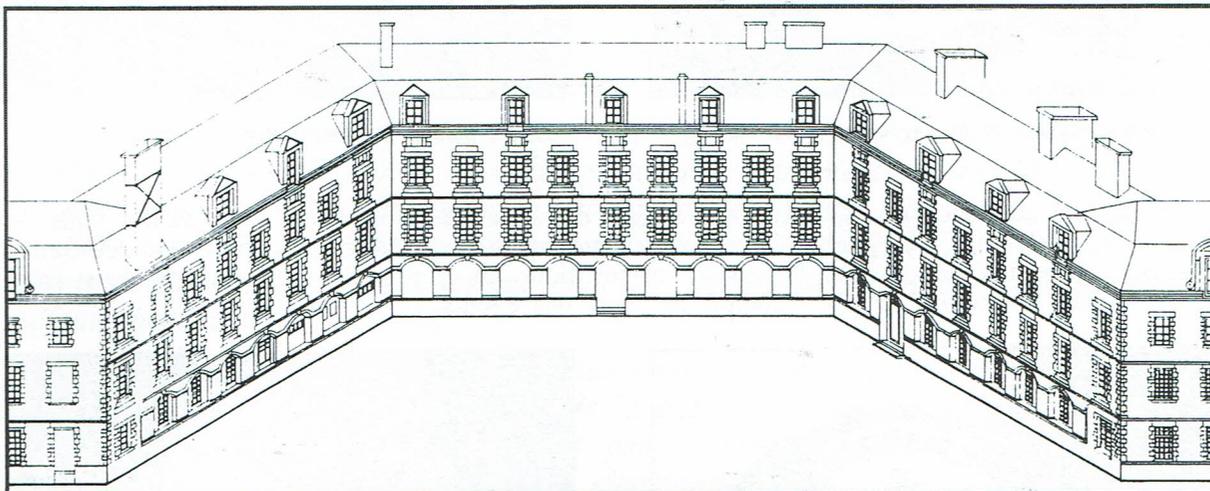
"... Son frontispice comporte deux ordres classiques superposés. L'ordre supérieur encadre de pilastres toscans la porte et deux niches semi-cylindriques, au-dessus desquelles se déploie une frise à triglyphes. Au deuxième ordre, deux pilastres ioniques supportent le fronton triangulaire à moulures et denticules, surmontant une large fenêtre. A la base des consoles se dressent des vases d'amortissement..."

Le plan napoléonien déjà cité permet de préciser sa structure interne. Au début du XIX^e siècle, la chapelle fut utilisée cette fois en magasin d'habillement, puis, en 1852 et 1853, aménagée en grenier à fourrages. A cet effet, on mit un plancher à 4,30 mètres au-dessus du sol, soutenu par des colonnes en bois encore visibles dans la nef. Au cours des dernières décades, sa toiture n'a jamais été réparée et sa charpente menace actuellement de s'écrouler

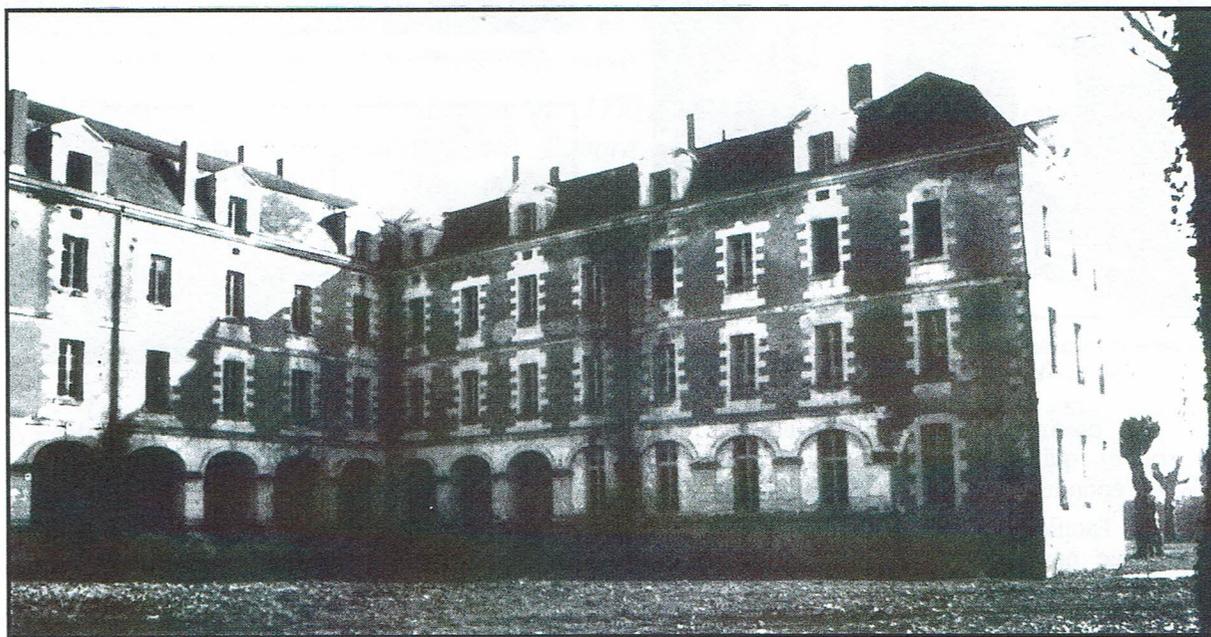
faute d'entretien. Dès 1963, le Conservateur des Bâtiments de France s'inquiétait de son état. Le Conseil municipal demanda, le 12 juillet 1963, que "le fronton de la chapelle soit démonté et entreposé pour l'histoire de la ville". Du fait de son intérêt architectural et de sa protection (inscription, puis classement), cette façade aurait dû être restaurée depuis longtemps. Rappelons qu'il s'agit, avec celle de l'Oratoire à Nantes, d'une des rares chapelles de ce style dans le département de Loire-Atlantique.

De l'autre côté de la route se trouvait l'aumônerie du couvent qui correspond aujourd'hui à la maison de retraite de la Davrays. Cette propriété avait été rattachée à la ville d'Ancenis le 1^{er} juin 1976.

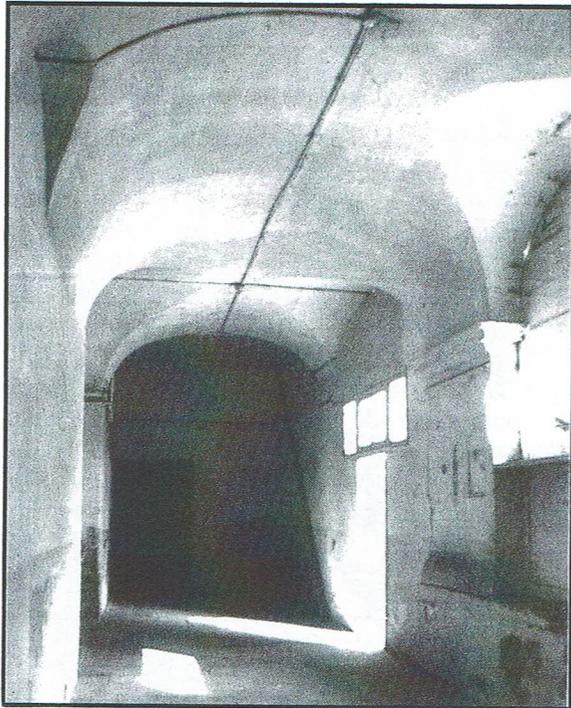
Le couvent se compose de trois corps de bâtiments de deux étages avec mansardes se repliant en équerre vers le Sud. Ces bâtiments encadrent une cour rectangulaire qui était fermée par une terrasse, détruite à la fin du XIX^e siècle. Cette cour, où se trouvait un puits à la margelle ronde, était entourée sur ses quatre côtés par la galerie du cloître, formée par trente larges arcades à cintre surbaissé (en anse de panier) reposant sur de gros piliers carrés et trapus aux chapiteaux moulurés. La base des pilastres, "construits en tuffeaux très tendres" a été revêtue de granit, car, selon un rapport de 1848, ils "ont été rongés par les chevaux" ! Depuis la disparition, à la fin du siècle dernier, du mur et de la terrasse qui, au Sud, fermaient la cour du cloître, il ne reste que vingt-quatre arcades dont dix ont été bouchées pour y mettre des fenêtres. Seule la travée orientale est couverte de voûtes plates en tuffeau.



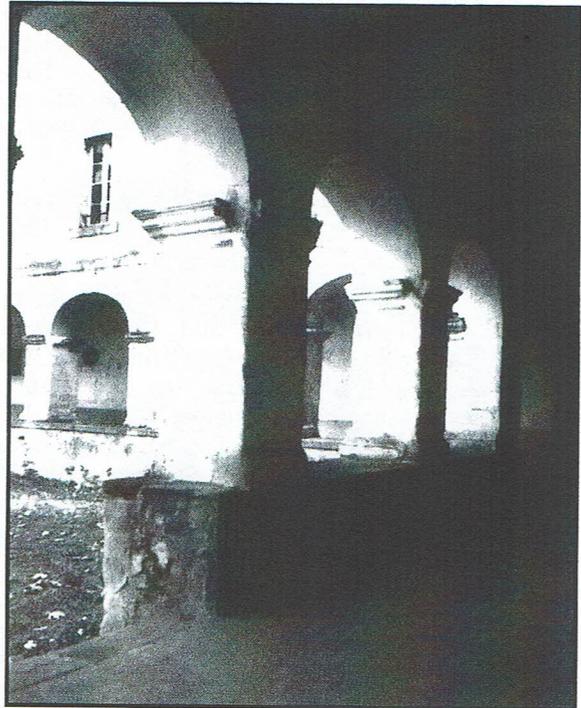
Vue en perspective des bâtiments entourant la cour du cloître (Serv. Rég. de l'Inv.)



Une partie des bâtiments conventuels vue depuis la cour du cloître (Cliché Garreau, 1992).



Galerie voûtée de la travée ouest du cloître

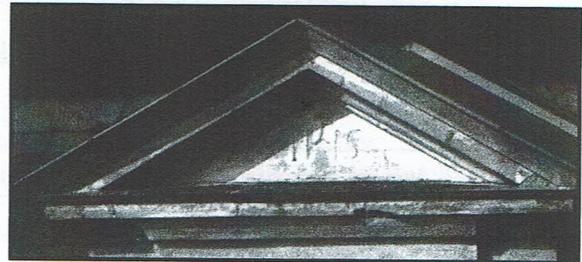


La galerie du cloître depuis la travée est.

Sur la corniche, on distingue une ligne de lucarnes à frontons triangulaires dans le tympan desquels sont gravés alternativement les monogrammes JHS et MA. Sous les deux ailes latérales existe une succession de caves voûtées dont on peut voir quelques-unes sous l'aile orientale. Les autres ont servi à recueillir les eaux des égoûts.



*Lucarne mansardée au fronton arrondi et avec volute
(Clichés de cette page, Garreau, 1992).*



Lucarne mansardée avec fronton triangulaire et monogramme.

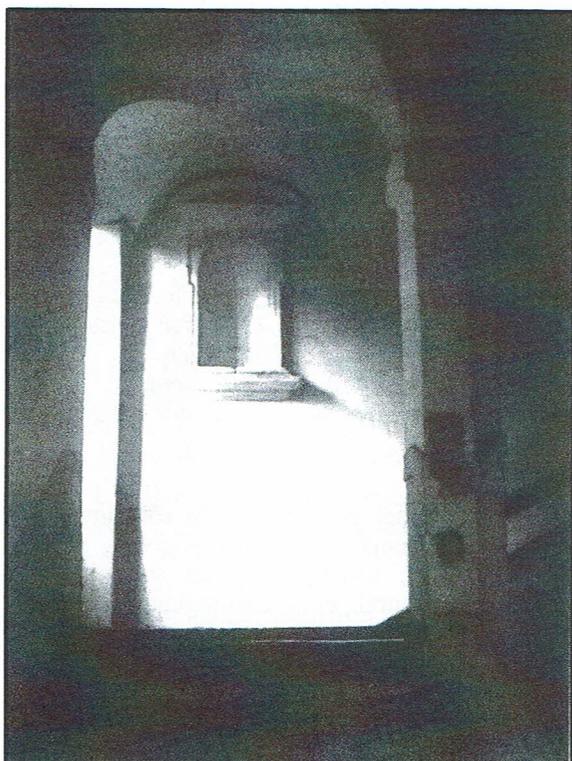


Autre monogramme.

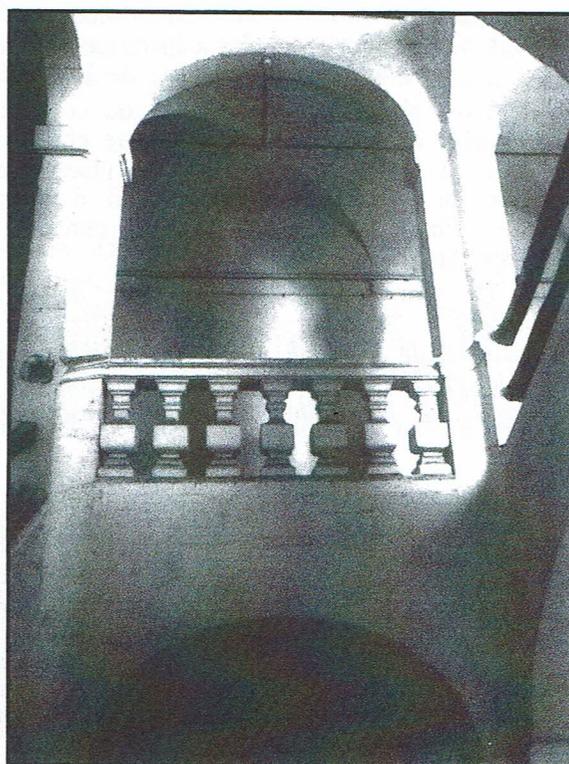
Le premier étage de l'aile centrale possède encore un grand couloir avec un beau plafond de solives qui donnait accès aux cellules des religieuses. Les carrelages qui recouvraient les sols à l'époque du couvent ont été remplacés par des doubles planchers au XIX^e siècle.

A l'angle Nord-Ouest du couvent existe un remarquable **escalier** en pierre élevé sur plan carré avec berceau voûté. Une grande partie de sa clôture, formée par des balustres carrés et pansus, a disparu, mais il serait aisé de la reconstituer. Ces très belles voûtes en tuffeau, recouvertes de plusieurs couches de badigeon, reposent sur des arceaux hyperboliques. En gravissant ses marches, on peut voir sur ses murs une magnifique niche baroque, malheureusement sans sa statue d'origine.

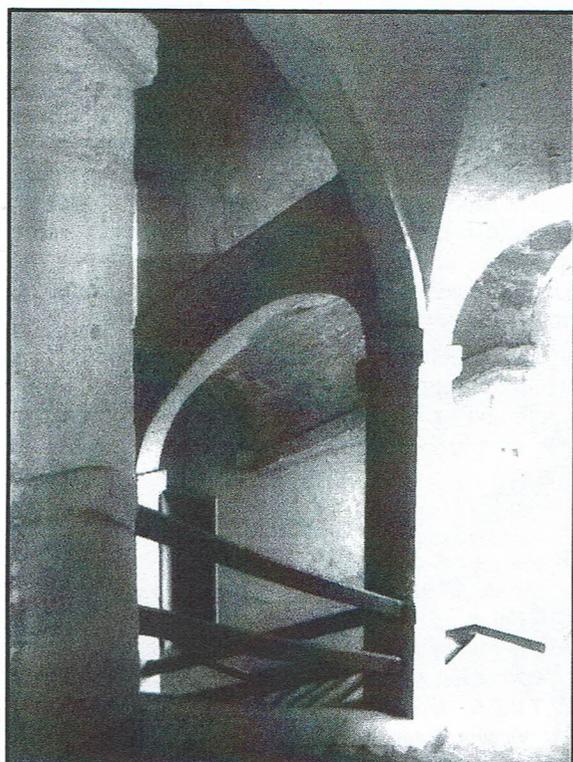
Le grand escalier du couvent



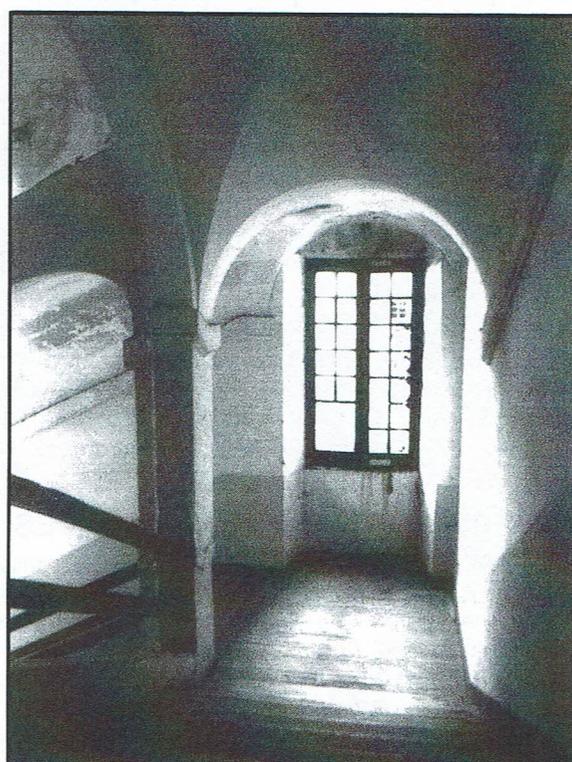
Niche



Balustres



Berceau voûté et arceaux hyperboliques



Autre aspect (Clichés Garreau, 1992)

A l'est, s'allonge le long de la route un bâtiment ajouté au reste du couvent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, sans aucun doute pour les besoins de leur **pensionnat**. En effet, cette construction est mentionnée comme "*bâtiment neuf*" sur un plan daté de la Révolution ou comme "*bâtiment neuf appelé pensionnat*" dans l'estimation faite en 1799. Elle figure sur des plans d'époque napoléonienne (voir pages centrales). Elevée sur deux étages avec

lucarnes, elle présente un fronton triangulaire face à la ville d'Ancenis. Il est étonnant que cette partie du couvent n'ait pas été classée en 1990. Vers le sud, elle donnait sur la cour du pensionnat du couvent. Cette cour, différente de celle du cloître, était limitée à l'est par un jardin, au sud par un lavoir et des dépendances et, à l'ouest, par une des ailes du couvent proprement dit. On y trouvait un puits le long de la façade du "bâtiment neuf".

Trois phases de construction du couvent ont pu être différenciées (Leroy, 1982). Au cours de la première aurait été édifiés le cloître et les deux étages des ailes latérales ; la chapelle aurait été annexée au nord-ouest. La deuxième phase consisterait en la construction des deux étages de l'aile centrale du cloître et en l'adjonction d'une petite aile à l'est et, peut-être de la grande porte d'entrée. Enfin, la troisième, réalisée après 1743, aurait comporté le prolongement de cette petite aile vers l'est.

Un journaliste (Yvan Christ, 1979) donne une bonne définition du style architectural de ce monument : "L'ancien couvent des Ursulines est un excellent témoin de la grave architecture monastique de l'époque classique : architecture rigoureuse sans faste insolent. Rien de commun avec la joyeuse faconde baroque des couvents germaniques du même temps". Il ajoute : "et l'on comprend que les militaires aient été presque naturellement amenés à y succéder à des religieuses".

* *

*

Cette synthèse sur le couvent des Ursulines de la Davrays met en évidence le rôle important joué par l'édifice religieux, devenu caserne, dans l'histoire d'Ancenis et de Saint-Géréon. Malgré leurs transformations militaires et leur dégradation due à l'absence totale d'entretien, les bâtiments de l'ancien couvent présentent encore un grand intérêt architectural et archéologique. On peut espérer que ce patrimoine monumental sera sauvé de manière définitive, car il faut agir avant que le temps ne fasse son œuvre. Le couvent des Ursulines, seul témoin d'un passé monastique à Ancenis, mérite mieux que la situation lamentable dans laquelle il se trouve actuellement, car, sinon, on serait en droit d'accuser les autorités compétentes de "non assistance" de monument CLASSÉ "en danger".

Sa restauration et sa réutilisation pour des usages autres que religieux et militaires ne posent aucun problème technique. Il suffit pour s'en convaincre d'examiner avec attention plusieurs cas de couvents ou de casernes en France qui ont été restaurés pour être affectés à d'autres fonctions : Cholet, Pontivy, La Rochelle ou Vitry, et, plus loin, Boulogne-sur-Mer, Chambéry, Dieppe, Montbrizon, Saint-Maximin.

Le sujet de la réhabilitation de la caserne Rohan à Ancenis a été traité par plusieurs études (Leroy, 1982, Corlay et al., 1992). Dès le 28 octobre 1976, le Centre d'Amélioration du Logement se proposait d'inclure la caserne Rohan dans un programme de réhabilitation de trois cents logements à Ancenis. Avant son acquisition par Julien Abécassis, Monsieur Jean Robic avait élaboré un projet pour le transformer en centre international d'antiquités. Le dernier projet date de novembre 1992 : la Ville d'Ancenis s'est portée candidate pour y accueillir le Fonds Régional d'Art Contemporain. A notre avis, il faudrait penser à une réutilisation polyvalente des lieux pour en faire un véritable centre d'animation entre les communes d'Ancenis et de Saint-Géréon.

Au moment où l'on célèbre le bicentenaire de la fermeture du couvent, trop de temps a passé depuis son abandon par l'Armée pour que ce monument continue à se dégrader sous nos yeux sans que rien ne soit fait. Il importe que ce principal témoin du riche passé religieux et militaire de la région d'Ancenis soit remis en valeur le plus tôt possible et, enfin, ouvert au public.■

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- CHAPRON J., 1933. *Le Pays d'Ancenis*. Châteaubriant, Imp. Lemarre : 51 p. (p. 11 - 12).
- CORLAY C., ROBERT H., THOMAS J.F., 1992. *Ancenis : la difficile réhabilitation d'une friche militaire*. D.E.S.S. Aménagement, Urbanisme, Environnement et Collectivités locales : 200 p.
- GERBAUD J., 1950. Conférence sur l'église Saint-Pierre d'Ancenis. Ancenis.
- GUEUDRE, M. de Chantal, 1958 - 1963. *Histoire de l'ordre des Ursulines en France*. Paris, éd. de Saint-Paul, 3 vol.
- LEROY S., 1982. *Réhabilitation de la chapelle Rohan à Ancenis*. T.P.F.E., Ecole d'Architecture de Nantes : 186 p.
- MAILLARD E., 1881. *Histoire d'Ancenis et de ses barons*. Nantes, Vincent Forest : 718 p. (p. 460 - 467).
- MENANTEAU L., 1980. La caserne Rohan à Ancenis. *Combat Nature*. n° 40
- MINOIS G., 1989. *Les religieux en Bretagne sous l'Ancien Régime*. Coll. De mémoire d'homme : l'histoire. Ed. Ouest-France Université : 333 p.
- OLLIVIER A., 1901. *St-Géréon et ses évêques*. Ancenis, Impr. D. Loncin : 22 p. (p. 103 - 110).
- REYNES G., 1987. *Couvents de femmes. La vie des religieuses cloîtrées dans la France des XVII^e et XVIII^e siècles*. Fayard : 302 p.

ARCHIVES CONSULTÉES : Service Historique de l'Armée de Terre à Vincennes (Ministère de la Défense) : articles 8 (carton Ancenis), 9 (cartons 2 et 54) et 12 (cartons 7 et 67).